



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Sanction définitive**
Val-de-Travers – Fleurier – BF 3219 – La Mordattaz 2
Description de l'ouvrage : Création d'une lucarne, d'une fosse septique, d'une citerne d'eaux claires ainsi que d'une cave enterrée
Affectation parcelle : ZAGR
Requérant(s) : Willy Raoul Burri, Le Faubourg 32, 2115 Buttes
Auteur des plans : Perrin Marc, Chemin de Grange-Canal 28, 1224 Chêne-Bougeries
SATAC : 119614
Décision spéciale : Art. 24d LAT ; Travaux sur immeuble mis à l'inventaire

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **23 décembre 2024**.

Val-de-Travers, le 22 novembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

